



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse : enjeux et perspectives

Pierre Maudet, président de la CFEJ

Présentation à l'Assemblée annuelle de la CDAS,
21.05.2015, Thun



La majorité des jeunes va bien... Cela pose deux questions:

Avons-nous besoin d'une politique de l'enfance et de jeunesse pour tous ou seulement pour les enfants et jeunes «à problèmes»?

Pour ceux et celles qui vont bien, une approche transversale «enfant-jeune» dans différents domaines (formation, santé, social, intégration, etc.), n'est-elle pas suffisante?



Bases de la politique de l'enfance et de la jeunesse

- La **Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant** et ses quatre principes de base: survie et développement de l'enfant, absence de discrimination, sauvegarde des intérêts de l'enfant et sa participation
- **Constitution fédérale:**
 - *art. 11, al. 1* prévoit que les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.
 - *art. 41, al. 1, let f* garantit le droit à une formation correspondant aux aptitudes et *let g* qui prévoit que la Confédération et les cantons s'engagent à ce que les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique.



Bases de la politique de l'enfance et de la jeunesse

- **Constitution fédérale, art. 67**

¹ Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons tiennent compte des besoins de développement et de protection propres aux enfants et aux jeunes.

² En complément des mesures cantonales, la Confédération peut favoriser les activités extra-scolaires des enfants et des jeunes.

- **La protection, l'encouragement et la participation** des enfants et des jeunes sont **les trois principes fondamentaux** de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse.



Triple mission envers les enfants et les jeunes:

- leur assurer les soins et la protection nécessaires pour leur permettre de grandir en bonne santé physique et psychique
 - les accompagner vers l'autonomie et la prise de responsabilités dans l'économie comme la société
 - respecter et faire respecter leur personnalité et leurs droits et leur permettre d'exploiter leur potentiel
- Une approche transversale complétée de mesures protectrices et curatives est importante et nécessaire, mais pas suffisante.



Exemple 1: De l'utilité préventive des activités de jeunesse

- Pour la prévention de l'endettement, mais aussi des addictions, les **facteurs de protection d'ordre psychologiques** jouent un rôle clé.
- Les **activités de jeunesse** (dans un centre de loisirs, au sein d'une association de jeunesse ou d'un projet culturel) **renforcent les compétences sociales et personnelles des jeunes** (estime de soi, sentiment d'efficacité personnelle, affirmation de soi face aux pairs, prise de responsabilités, mais aussi acquisition de compétences pratiques, etc.)



Exemple 2: Du projet participatif à l'engagement citoyen et politique

- On ne s'engage pas comme citoyen-ne et/ou en politique d'un jour à l'autre. **L'engagement s'apprend, s'expérimente, se transforme.** Un savoir-faire et un savoir-être précieux, aussi pour le monde économique.
- **Les jeunes veulent faire entendre leur voix** et donner leur avis sur des sujets d'actualité politique. La forte participation à l'enquête d'opinion menée par la CFEJ auprès des jeunes de 17 ans et les nombreux commentaires remerciant la CFEJ pour cette opportunité de se faire entendre le prouvent.



Les thèmes centraux de la CFEJ ces 10 dernières années

- Enquête d'opinion menée auprès des jeunes de 17 ans (sera publiée le 22 juin 2015)
- Enfants et jeunes face à l'argent et à la consommation
- Droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu
- Le Contrat citoyen pour repenser l'obligation de servir
- La sexualité des jeunes au fil du temps
- Jeune et pauvre: un tabou à briser
- Temps libre et espaces de liberté et de mouvement



Enjeux pour la politique de l'enfance et de la jeunesse

- **Approche globale**, collaboration entre les différents champs professionnels (protection de l'enfant, animation socioculturelle, accueil pré- et parascolaire) et avec l'école.
- **Ressources**: il faut éteindre les feux, mais garder suffisamment de ressources pour prévenir les incendies. De l'art de penser à long terme et de justifier des dépenses pour des enfants et des jeunes qui vont bien.
- **Reconnaissance de la valeur ajoutée** apportée par les activités de jeunesse extrascolaires, en termes d'acquisition de compétences personnelles et sociales.



Enjeux pour la politique de l'enfance et de la jeunesse

- **Droit de l'enfant d'être entendu:** mise en œuvre de l'art. 12 de la CDE dans les procédures judiciaires et administratives
- **Participation des enfants et des jeunes:** promouvoir les possibilités de participation au niveau local, régional et fédéral.
- **Liberté et responsabilité:**
 - utilisation efficace et efficiente de l'argent des contribuables, mais aussi laisser une marge de liberté aux jeunes qui s'engagent
 - réflexion sur notre rapport à la prise de risque



« Rien n'est trop difficile pour la jeunesse. »

Socrate

Toutes les publications et les prises de position de la CFEJ sur www.cfej.ch

